



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents : MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard (arrivée à 20h26), PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David (arrivée à 21h22), LE NET Karine (arrivée 20h43), LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés : POUILLAUDE Maurice (Pouvoir à M. Gérard STAEL), BOURALY Monique (Pouvoir à Mme Nathalie PICAUD), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme Marie-Christine TALMONT), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme Marie-Pierre PICAUT), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. Pascal ROSELIER).

Le Conseil Municipal a désigné Mme Emilie LORIC, benjamine de la séance, secrétaire de séance, Mesdames Marie-Pierre PICAUT et Nathalie PICAUD assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 21 **Votants** : 27

**Convention Morbihan Energies – Eclairage extension
– Terrain Synthétique –
(Délibération 2022_04_08_06)**

M. le Maire, Pascal ROSELIER, propose que soit réalisée une opération d'extension d'éclairage au terrain de football synthétique. La contribution prévisionnelle de Morbihan Energies calculée à partir de l'estimation prévisionnelle des travaux est de 13 530 euros, sur un montant total de 54 120 €TTC.

Il rappelle que cette contribution sera plafonnée en fin de chantier à 30% du coût réel des travaux.

n° d'opération	Libellé d'opération	Montant des Travaux en € HT	Montant des Travaux en € TTC	Participation Morbihan Energies en €	Contribution Moréac en € TTC
56140C2022016	Extension éclairage - Terrain synthétique	45 100,00	54 120,00	13 530,00	40 590,00
Total		45 100,00	54 120,00	13 530,00	40 590,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve la réalisation de ces opérations ;
- Approuve les contributions de la commune pour ces travaux ;
- Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à ces opérations.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

